

Synthèse des propositions du Comité national de l'eau

Par courrier du 14 octobre 2022, le Comité national de l'eau (CNE) a été saisi par le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et la Secrétaire d'Etat à l'écologie, afin de contribuer aux travaux de planification écologique dans le domaine de l'eau.

6 groupes de travail (GT) ont été mobilisés pour faire émerger des propositions concrètes, en capitalisant sur les sorties des Assises de l'eau et du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique :

- **Comités pérennes :**

- Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) présidé par Hervé PAUL et en co-pilotage avec Isabelle GAILLARD,
- Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (CASH), présidé par Jean LAUNAY, président du CNE,
- GT outre-mer présidé par Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO.

- **Groupes de travail spécifiques :**

- GT « sobriété, économies et partage de l'eau » piloté par Danielle MAMETZ et Agathe EUZEN,
- GT « grand cycle de l'eau & aménagement » piloté par Frédéric MOLOSSI, Thierry BURLOT et Georges DANTIN,
- GT « pollutions diffuses » piloté par Nicolas JUILLET et Philippe NOYAU.

Chacun des groupes a abouti à une liste de propositions d'actions ou de chantiers à conduire à court, moyen ou long termes, pour améliorer la gestion de l'eau structurellement et en période de crise. La synthèse des travaux de ces groupes a été présentée à la Secrétaire d'Etat le 5 janvier 2022.

Le présent document présente une synthèse des propositions, en 6 axes :

1. Enjeux de gouvernance
2. Des financements à la hauteur des enjeux
3. Restaurer le cycle de l'eau et améliorer la résilience des écosystèmes
4. Une gestion équilibrée et sobre
5. Reconquête de la qualité de l'eau
6. Amélioration des connaissances

1. Enjeux de gouvernance

La gestion du grand cycle de l'eau doit s'appuyer sur une **approche par bassin versant**, ce qui nécessite d'optimiser, voire de renforcer la gouvernance (comités de bassin, commissions locales de l'eau...), les compétences (GEMAPI et hors GEMAPI) et les outils existants (SAGE, Etablissements publics de bassin...) en matière de gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau.

De façon transversale, il ressort que **l'animation territoriale** (incluant une expertise spécialisée) **est un élément-clé** pour assurer le partage des connaissances et des états des lieux, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre des projets, qui *in fine* concourent au bon fonctionnement du cycle de l'eau.

Par ailleurs, la gestion de l'eau doit mettre en œuvre en priorité **des solutions fondées sur la nature**, que ce soit pour atténuer les excès d'eau ou les manques. La reconquête du bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques est indispensable pour restaurer le cycle de l'eau et favoriser la résilience face au changement climatique.

Concernant le petit cycle de l'eau, le **transfert des compétences « eau et assainissement » à l'échelle intercommunale** doit être finalisé, ce qui suppose une stabilité de la législation (pas de report de l'échéance du 1^{er} janvier 2026).

[Propositions de court terme](#)

Il conviendra de mobiliser les préfets afin d'expliquer les enjeux de structuration des compétences de l'eau (eau, assainissement, GEMAPI) et d'accompagner les collectivités dans leur structuration intercommunale, sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Mieux gérer les crises « sécheresse »

- Mobiliser les préfets pour que les collectivités les plus touchées par la sécheresse 2022 engagent des mesures de renforcement de leur adduction d'eau potable;
- Rationnaliser les remontées d'information locales et nationales vers les instances de crise
 - Créer un système d'information interministériel de gestion de crise ouvert aux services de l'Etat puis aux services d'eau potable,
 - Recenser chaque semaine en période de crise, la liste des collectivités ayant des difficultés AEP et le nombre d'habitants concernés ;
- Généraliser et améliorer les plans ORSEC « eau potable ».

Une planification locale facilitée et en lien avec l'aménagement du territoire

- Lancer la **réforme des SAGE** pour les rendre plus agiles dans leur fonctionnement, stratégiques et prospectifs dans leur vision et mieux reliés aux autres politiques publiques, dans l'optique de les généraliser à terme. Ce chantier doit permettre de **revoir la composition des CLE** pour y intégrer les parties prenantes locales des différentes composantes de l'aménagement du territoire (urbanisme, énergie, agriculture, industrie, tourisme...). Ces

documents devraient intégrer des objectifs de réduction des prélèvements (réf. action 18 des Assises de l'eau);

- Développer des **orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** au sein des PLUi dédiés au cycle de l'eau, intégrant des dimensions liées à la biodiversité et à la qualité de l'eau s'appuyant sur les milieux humides ou encore en s'appuyant sur le zonage pluvial, en mobilisant de l'ingénierie et de la formation (réf. action 21 Assises de l'eau);

En outre-mer spécifiquement, élargir le plan Eau DOM à tous les enjeux de l'eau

- Adapter et **élargir le canevas des contrats de progrès** des collectivités aux enjeux non traités comme la gestion quantitative, l'assainissement non collectif, la mise en œuvre de la Directive Eau Potable révisée, afin que les 2^e contrats de progrès à établir à partir de 2023 les prennent en compte (dans le cadre du Plan Eau DOM);
- Elargir le Plan Eau DOM aux enjeux du grand cycle de l'eau: organiser une **conférence régionale des acteurs de l'eau sur le grand cycle de l'eau**, notamment sur la compétence GEMAPI, afin de mobiliser et responsabiliser les collectivités.

Propositions de moyen terme

Sécuriser l'alimentation en eau potable

- Dans les communes en rupture d'alimentation en eau potable pendant la sécheresse 2022, élaborer les schémas directeurs d'alimentation en eau potable d'ici fin 2023, avec l'appui des départements;
- Elaborer et mettre à jour les schémas d'alimentation en eau potable, à l'échelle départementale.

Améliorer l'articulation eau / aménagement du territoire

- Placer des instances de dialogue sur tous les territoires, sur le modèle des CLE « nouvelle génération » et engager tous les territoires à se doter d'un document politique sur la gestion de l'eau (surtout les territoires sans SAGE et même les territoires « sans » problèmes d'eau). Pour cela il faudrait :
 - Initier une dynamique, par exemple par l'organisation d'ateliers de territoire dédiés à l'eau,
 - Formaliser l'organisation des structures pour l'ensemble des compétences de l'eau dans des contrats hydrographiques (notamment les compétences hors GEMAPI);
- Garantir la cohérence des documents de planification à tous les échelons territoriaux :
 - En assurant voire en renforçant la compatibilité des documents de planification / d'aménagement avec les objectifs et orientations des SDAGE et SAGE (réf. action 21 Assises de l'eau);

- En assurant la participation des collectivités compétentes en matière d'eau à l'élaboration/révision des PLU(i) et SCOT et aux instances liées au foncier.

En outre-mer, améliorer le fonctionnement des offices de l'eau

- Lancer les travaux requis pour réformer le mode de perception de la redevance des offices de l'eau afin de sécuriser leurs missions, suite à la mission IGEDD « *Les offices de l'eau d'outre-mer : évaluation du dispositif, des résultats acquis et pistes d'évolution* » publiée en 2022 ;
- Mettre en place un transfert de fonds sur les préventions des risques vers les offices de l'eau (Type fonds Barnier).

2. Des financements à la hauteur des enjeux

Le financement de la politique de l'eau s'inscrit dans deux grands principes qui doivent être garantis :

- **Garantir le principe « l'eau et la biodiversité paient l'eau et la biodiversité »**
- **Garantir le principe « pollueur/payeur »**

Réformer la fiscalité

Propositions de court terme

- Retour au niveau de la TVA pour l'assainissement collectif à 5,5% comme pour l'eau potable ;
- Ajuster aux besoins voire supprimer le plafond de recettes des agences de l'eau (dit « mordant ») ;
- Augmenter les capacités d'intervention des agences de l'eau :
 - Achever la refonte des redevances des agences de l'eau
 - Mettre en place une redevance sur les atteintes à la biodiversité
 - Lancer les travaux requis pour réformer le mode de perception de la redevance des offices de l'eau afin de sécuriser leurs missions.

Propositions de moyen terme

- Elargir la redevance pour pollutions diffuses aux micropolluants et étudier l'impact de son augmentation ;
- Inciter les collectivités à mettre en œuvre une taxe GEMAPI, quand elle est nécessaire, pour répondre aux enjeux eau, notamment en Outre-mer ;
- Consolider le modèle de financement en faveur du grand cycle de l'eau, notamment en ouvrant un chantier sur la fiscalité locale des EPTB ;

Augmenter les capacités d'investissement

Propositions de court terme

- Pérenniser les aqua-prêts, en travaillant sur leurs conditions pour les rendre plus attractifs (notamment augmenter le montant disponible à taux fixe...);

Pour l'Outre-mer :

- Solder les dossiers de subvention pouvant être clos afin d'assurer des entrées de financements aux collectivités (lignes budgétaires PEDOM OFB);
- Mettre en place un nouveau programme d'intervention de l'OFB avec une ligne Assainissement et Biodiversité – GEMAPI et, en collaboration avec les régions, appuyer les collectivités pour mobiliser le FEDER afin d'avoir une ligne dédiée (comme pour l'OFB).

Propositions de moyen terme

- Maintenir les aides des agences de l'eau dans le petit cycle au sein du 12^{ème} programme d'intervention, en particulier au titre de la solidarité urbain/rural;
- Renforcer la conditionnalité des aides des agences de l'eau, notamment avec la mise en place d'un prix plancher de l'eau ou des obligations sur la connaissance du patrimoine;
- Rétablir les aides des agences de l'eau pour l'ANC sur les zones les plus sensibles (exemple : aires de captages) et assurer une meilleure articulation de l'ensemble des aides pour l'ANC;
- Ajouter dans les conditions d'octroi des aides et autres financements (hors agence de l'eau) des critères de durabilité, viabilité, équité et des efforts pour baisser les prélèvements et les consommations, et préserver les ressources (qualité);
- Mieux opérer les fonds européens au financement des projets en faveur de l'eau (rapprochement des agences de l'eau vers les conseils régionaux, autorités de gestion des programmes européens);
- Débloquer des marges de manœuvre sur le grand cycle de l'eau, par exemple en inscrivant la protection et la restauration des milieux dans les programmes pluriannuels d'investissement des collectivités.

Déployer de nouvelles tarifications de l'eau

Propositions de moyen terme

- Pérenniser les paiements pour services environnementaux (PSE) au-delà de 2024, en les adaptant sur la base du retour d'expérience engagé par le MTE. Plus globalement, poursuivre les innovations afin d'améliorer la rémunération des services rendus pour la nature;
- Mener une réflexion sur la structure du prix des services de l'eau et de l'assainissement et sur les modalités de mise en œuvre de tarifications différenciées:
 - Poursuivre le déploiement des tarifications sociales,

- Mettre en place/poursuivre une tarification progressive (impact à évaluer sur les usagers économiques),
- Mettre de nouvelles différenciations (ex : tarification saisonnière).
- Engager des mesures pour traiter les impayés de facture :
 - Favoriser l'accès aux fichiers DDFiP par les agents comptables dans les régies,
 - Avoir une extension du recouvrement conjoint eau et assainissement aux procédures contentieuses.

3. Restaurer le cycle de l'eau et améliorer la résilience des écosystèmes

Les groupes de travail se sont accordés sur la nécessité de déployer et massifier les solutions fondées sur la nature, visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes. Elles permettent en effet de favoriser le ralentissement des écoulements, l'augmentation des temps de transfert de l'amont vers l'aval, l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols.

Leur déploiement passe par une amélioration de la connaissance, la sensibilisation de tous les acteurs des services rendus par la nature et des moyens financiers. Leur mise en œuvre à l'échelle d'un bassin versant repose sur l'association de l'ensemble des acteurs pour assurer une gouvernance transversale et élaborer une véritable stratégie territoriale.

Propositions de court terme

- Réhabiliter le **stockage naturel** (qualité des milieux et des sols, désimperméabilisation, infiltration, biodiversité, sols vivants, infrastructures paysagères, prairies, zones humides, forêts...), et mobiliser tous les leviers possibles ;
 - **Le prescrire et le systématiser dans les PTGE et dans tous les documents de planification et d'aménagement**
- Fixer par bassin (échelles opérationnelles des EPTB/EPAGE et CLE) des **objectifs temporels et quantitatifs de végétalisation et de couverts** arborés pour l'ensemble des dépendances d'infrastructures linéaires (cours d'eau, canaux en premier lieu) et des **objectifs de restauration de fonctionnalité naturelle des milieux**, afin de favoriser la résilience des milieux, limiter l'accroissement des températures des eaux et participer aux TVB (réf. action 11 Assises de l'eau) ;
- Soutenir les projets de déploiement des infrastructures agro-écologiques, notamment les haies, ainsi que les projets de végétalisation des bassins versants (ex : zones tampons) intégrés dans une planification globale par bassin (réf. action 11 Assises de l'eau) ;
- Soutenir les projets d'infiltration des eaux pluviales « à la parcelle » et de désimperméabilisation des sols, rechercher les synergies avec les projets de renaturation des villes et mobilisant le Fonds Vert (réf. action 11 Assises de l'eau) ;

- Ajouter des critères «eau» dans les outils de programmation ou labellisation (EcoQuartier, Petites villes pour demain, CRTE, Action cœur de ville...) (réf. action 21 Assises de l'eau);

4. Gestion équilibrée et sobre de la ressource

L'enjeu est d'inciter tous les usagers à faire des économies d'eau (réduire les prélèvements et les consommations) et à changer de pratiques en intégrant la sobriété de l'usage le plus en amont possible. L'objectif est d'assurer a minima le retour à l'équilibre entre prélèvements et eau disponible dans les bassins.

Cela nécessite de s'appuyer sur des écosystèmes fonctionnels (cf. paragraphe 3 supra), de favoriser le multiusage et la multifonctionnalité lorsque cela est approprié, ainsi que de promouvoir la gestion collective de l'eau (dont les enjeux de solidarité interbassin).

Economiser l'eau

Propositions de court terme

- Assurer **l'entretien et la réparation des réseaux de transport et distribution** d'eau (canaux, eau potable, irrigation, etc.) :
 - Mise à niveau des canaux exploités par VNF
 - Réparation des réseaux d'irrigation
 - Poursuivre/accélérer le renouvellement des canalisations d'eau potable, en cherchant à prioriser les tronçons amenant la meilleure efficacité en termes d'économies d'eau :
 - En mobilisant toutes les solutions technologiques de diagnostics et d'analyses,
 - En renforçant l'ingénierie et l'accompagnement technique des SPEA, notamment sur la digitalisation et les outils d'aide à la décision,
 - En révisant le décret « fuites » de 2012 afin d'augmenter les rendements-seuils (non consensuel).
- Promouvoir l'installation de **dispositifs économiseurs d'eau** (équipements hydro-économiques, goutte à goutte, toilettes sèches, etc.) et en favoriser l'appropriation
- **Massifier le recours aux eaux non conventionnelles** (réf. Action 7 Assises de l'eau):
 - **Identifier la diversité des types d'eau** (eaux usées traitées, eaux grises, eaux de pluie, eaux d'exhaure, eaux de pisciculture) **et des usages associés des eaux non conventionnelles, de leurs impacts** sanitaires, environnementaux, économiques et réglementaires. Assurer la mise en cohérence au regard de l'avancée de travaux du GT national REUT,
 - Systématiser les dispositifs hydro-économiques et de récupération d'eau de pluie dans les projets neufs ou de réhabilitation de bâtiments (réf. action 5 Assises de l'eau)

Remobiliser les volumes d'eau existants

[Proposition de court et moyen termes](#)

- Ré-envisager et optimiser les usages des retenues existantes en substitution des prélèvements selon les contextes (VNF, plans d'eau, retenues agri non entretenues, canaux, étangs piscicoles, etc.) et selon la répartition des volumes d'eau disponibles

Partage de l'eau

[Propositions de court terme](#)

- Réévaluer les règles de répartition des volumes prélevables en tenant compte de la hiérarchisation des usages (L.211-1 CE) pour mieux partager la ressource dans le temps (selon les saisons, la fréquence et la densité des précipitations / les besoins pour les différents usages) et entre les territoires ;
- Interroger la gouvernance des OUGC tout comme les PTGE, les ZRE, SAGE, PLU(i), SCOT, SRADDET, ... pour mieux partager les efforts et les ressources, et fédérer l'ensemble des parties.

[Proposition de moyen terme](#)

- Réinterroger la pertinence et la mise à jour des zones de répartition des eaux (ZRE)

5. Reconquête de la qualité de l'eau

[Propositions de court et moyen termes](#)

Réduction des rejets

- Poursuivre l'animation du Plan de gestion des eaux pluviales 2022-2024, avec la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales,
- Réduire les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie et renforcer les performances des stations d'épuration pour diminuer les rejets de micropolluants dans les milieux naturels (avec la question corollaire des coûts),
- Lancer le 3^{ème} Plan micropolluants en le focalisant sur la question « comment réduire » ? en cherchant à :
 - Mieux cibler les micropolluants à surveiller (lesquels et où) ;
 - Maitriser en amont l'impact des micropolluants : étudier la possibilité d'élargir les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) à l'ensemble des milieux aquatiques ou terrestres en Outre-mer et Hexagone [moyen terme] ;
 - Etudier la possibilité de créer un indice écotoxicologique pour les produits émetteurs de micropolluants [moyen terme].
- Promouvoir l'assainissement autonome, notamment en Outre-mer,

- En publiant le 3^{ème} Plan d'actions national sur l'assainissement non collectif (PANANC),
- En étudiant la possibilité de donner l'opportunité aux collectivités volontaires de prendre totalement en charge tout type d'assainissement, notamment l'assainissement autonome (envisager peut-être la mise en place de seuils).

Lutter contre les pollutions diffuses agricoles

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine, les mesures consensuelles identifiées par le groupe de travail sont les suivantes :

- Dans la cadre de la transposition de la directive eau potable, la prise de **la compétence « protection de la ressource » est une opportunité** pour renforcer la protection des captages en y accélérant la transition agroécologique ;
- **L'animation territoriale** est indispensable pour mobiliser l'ensemble des acteurs, partager les enjeux et les connaissances, ce qui nécessite des moyens financiers ;
- **Les solutions doivent se raisonner à l'échelle des filières agricoles, en incluant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur jusqu'au consommateur**, et pas uniquement à l'échelle individuelle ;
- Déployer les **stratégies foncières** portées par les collectivités (acquisitions, échanges de terres, approches paysagères de la diversification des cultures...), en lien avec les SAFER, pour permettre les échanges et les réaménagements parcellaires (éventuellement des remembrements) afin de permettre de concentrer sur les zones les plus sensibles des aires d'alimentation de captages les activités agricoles les plus favorables pour la qualité des eaux ;
- Une **priorité à l'installation** des exploitations en agriculture biologique ou compatibles avec la protection de la ressource dans les aires de captages pourrait être définie dans les schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles ;
- Le groupe de travail insiste sur l'intérêt **des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**. Au terme de la première évaluation des PSE en 2023, il conviendra d'engager une réflexion sur les modalités de leur poursuite : portage, financement, construction (à simplifier et harmoniser) ;
- Un retour d'expériences sur les **outils de droit privé** (ORE, BRE, PSE privé) est à réaliser pour favoriser leur utilisation par les acteurs sur les territoires de captages ;

13 janvier

- Le GT demande que le **plan Ecophyto se dote d'un axe spécifique** à la protection des captages d'eau potable et que la mise en œuvre de cette politique soit **suivie au sein du groupe national captage**, qui rendra compte au CNE et à la gouvernance Ecophyto.

Au-delà de la protection des captages d'eau potable, le groupe de travail propose les mesures suivantes :

- **Profiter de l'important renouvellement des générations agricoles** pour installer des agriculteurs dans des systèmes agro-écologiques compatibles avec la protection de l'environnement. Le futur projet de Loi d'orientation de l'agriculture est ainsi une opportunité à saisir ;
- Promouvoir une approche multi-enjeux (air, climat, santé, sols) dans l'évaluation environnementale des pratiques ;
- Orienter le **plan Ecophyto** afin qu'il mobilise l'ensemble des acteurs du monde agricole et pas seulement les agriculteurs, dans une logique de filière. Solliciter des **engagements** auprès des principales **filières** pour réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques et suivre ces engagements dans le cadre de la gouvernance Ecophyto ;
- **Accélérer la mise en œuvre de la loi Egalim 2** notamment sur la commande publique qui doit permettre d'assurer des débouchés stables et à bon prix aux produits locaux et de systèmes performants environnementaux ;
- Inclure des **objectifs sur la réduction des intrants** dans le volet « engagement des agriculteurs » des **PTGE**, dans la mesure où les enjeux de quantité et de qualité sont liés ;
- Poursuivre le **développement de solutions** adaptées aux filières et aux territoires, notamment sur la sélection variétale adaptée au changement climatique (mesure déjà recensée dans la thématique 2 du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique), en mobilisant la recherche appliquée ;
- **Chercher des solutions avec des co-bénéfices** et des débouchés locaux (ex : haies qui permettent de structurer des filières bois-énergie vers des chaufferies de collectivité par exemple).

Un consensus n'a pas pu être trouvé sur le niveau d'ambition à afficher sur les aires d'alimentation de captages, sur le niveau de recours aux dispositifs réglementaires ni sur l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses.

6. Améliorer les connaissances

A. Acquisition de données territorialisées pour permettre la conception de politiques publiques adaptées

Propositions de court terme

Renforcer la surveillance de l'état des milieux (dont la température) et des pressions qui s'y exercent via la réalisation d'états des lieux

- Généraliser les études de type HMUC
- Développer les indicateurs de suivis des actions
- Prévoir le risque sécheresse 6 mois/ 1 an avant l'été pour moduler les volumes autorisés

Améliorer l'accessibilité et l'interopérabilité des données entre les différents acteurs

- S'appuyer sur le schéma national des données sur l'eau (SNDE)
- Recenser les établissements qui produisent des données
- Recenser les données existantes et manquantes

Propositions de moyen terme

Renforcer la connaissance de l'évolution des milieux et des pressions qui s'y exerceront via des études prospectives :

- Sur l'impact de la sécheresse sur la qualité des sols, les milieux aquatiques et la biodiversité,
- Sur les capacités de la ressource en eau au regard des impacts du changement climatique et de la surexploitation,
- Sur les modèles de territoires et les usages en fonction de l'évolution des socio hydro-systèmes à toutes les échelles – notamment bassins et sous bassins, à horizon 2050 → développer des modèles pour croiser les données « eau » avec les données socio-économiques et environnementales propres à chaque territoire (démographie, occupation des sols, etc.).

Améliorer la connaissance de tous les prélèvements et des consommations

- Différencier les prélèvements (rejets vs. consommations) dans l'acquisition de données,
- Intégrer les données OUGC, puits et forages privés, etc.,
- Instaurer la télé-relève des volumes pour tous les usagers --- /!\ dissensus quant à la nécessité de déployer la télé-relève, et sur la part d'usagers à cibler (plutôt certains secteurs ? plutôt un objectif d'une part de la population ?),
- Collecter l'information à une fréquence adaptée en y intégrant les incertitudes et variabilités spatiales et temporelles.

En Outre-mer spécifiquement

- Développer l'expertise des milieux aquatiques ultramarins dont la caractérisation des zones humides et les techniques de restauration adaptées
- Anticiper le risque sécheresse en développant la même cartographie de risques qu'en métropole

B. Partager l'information pour permettre le déploiement des politiques publiques

Propositions de court terme

Sensibiliser les acteurs aux économies d'eau

- Pérenniser le **club de bonnes pratiques** pour les économies d'eau et de tarification et l'élargir aux secteurs industriels

Propositions de moyen terme

Renforcer et généraliser la formation pour tous

- Cibler différents acteurs : élus, gestionnaires, techniciens du domaine de l'eau et de tous les autres opérateurs des territoires – allant jusqu'aux habitants, consommateurs et citoyens ;
- Cibler différentes échelles : tous les niveaux de décision et dans toutes les structures publiques et privées : cela aidera à la nécessaire acculturation autour des enjeux de l'eau dans une approche globale.
- Spécifiquement :
 - Former les décideurs, les élus et leurs services sur :
 - Les enjeux relatifs à l'eau : le grand cycle, la préservation de la ressource, le changement climatique et la gestion de crise
 - La nécessité des travaux d'entretien et de rénovation des réseaux, notamment en recherchant la synergie avec d'autres projets (de renaturation en ville, de gestion des eaux pluviales, etc.)
 - Améliorer la formation du personnel en exploitation, en ingénierie et pour les travaux publics.

Développer l'interconnaissance des acteurs, partager l'information

- Développer une stratégie de transmission de la connaissance dans une logique transversale et systémique → animation territoriale pérenne dédiée au partage de connaissances et des états des lieux, à la sensibilisation et mobilisation des acteurs ;
- Développer l'accessibilité aux informations et les outils dédiés :
 - Créer un centre de ressources à destination des professionnels (guides de bonnes pratiques, outils de conformité, etc.)
 - Encourager la digitalisation :
 - Développer de nouveaux indicateurs de suivi de performance et d'efficacité des réseaux – notamment vis-à-vis des fuites pour prioriser les travaux d'entretien du patrimoine
 - Développer des outils SIG et les coupler avec de l'intelligence artificielle (ex : établir des cartographies nationales partagées des cours d'eau ou tronçon de cours d'eau, sous influence de débits artificialisés par les réservoirs de stockage)

Sensibiliser et informer le public

- Faire connaître les métiers de l'eau dès le collège

13 janvier

- Informer et éduquer les citoyens sur les enjeux eau et changement climatique :
 - En particulier cibler les scolaires en mobilisant des professionnels de la communication et en faisant appel aux sciences sociales et comportementales,
 - Améliorer les outils créés pour l'information du public (ex : Propluvia).
- Améliorer la lisibilité des mesures et favoriser leur acceptabilité, publier des bilans et détailler des mesures de restriction d'eau (et les dérogations accordées).